

1.1 Immigrés, étrangers en France et dans l'Union européenne

En 2021, 7,0 millions d'**immigrés** vivent en France, soit 10,3 % de la population totale ► **figure 1**. 2,5 millions d'immigrés, soit 36 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française. La population **étrangère** vivant en France s'élève à 5,2 millions de personnes, soit 7,7 % de la population totale. Elle se compose de 4,5 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de près de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère. Par ailleurs, 1,7 million de personnes sont nées de nationalité française à l'étranger. Au total, 8,7 millions de personnes vivant en France sont nées à l'étranger, soit 12,8 % de la population.

Les comparaisons internationales, telles que menées par l'ONU, Eurostat ou l'OCDE, se fondent principalement sur deux critères : la part de personnes nées à l'étranger et celle d'étrangers résidant habituellement dans le pays. La spécificité de la définition française d'immigré vient de son histoire coloniale : de nombreuses personnes sont nées Françaises à l'étranger (par exemple les rapatriés d'Algérie) et leur profil se rapproche davantage de celui des personnes nées en France que de celui des immigrants.

En 2021, sur les 447,3 millions d'habitants des 27 pays de l'Union européenne (UE27), 37,5 millions sont étrangers et 55,4 millions sont nés dans un pays étranger, soit respectivement

8,4 % et 12,4 % de la population européenne ► **figure 2**. La France se situe ainsi dans la moyenne.

L'Allemagne est le pays où les étrangers sont les plus nombreux (10,6 millions). Parmi eux, 42 % sont ressortissants d'un autre pays de l'UE27. L'Espagne, la France et l'Italie accueillent un nombre similaire d'étrangers (environ 5 millions), mais ces derniers sont moins souvent ressortissants de l'UE27 (environ 30 %).

Le Luxembourg est le pays de l'UE27 qui compte proportionnellement le plus d'étrangers, 47 % de sa population étant étrangère. Parmi eux, 81 % sont ressortissants d'un autre pays de l'UE27. Inversement, les étrangers représentent moins de 2 % de la population en Roumanie, en Pologne, en Slovaquie ou en Bulgarie. Les proportions de personnes nées à l'étranger et de celles de nationalité étrangère sont généralement liées, mais elles peuvent varier fortement selon les pays. Elles dépendent à la fois des règles de naturalisation, de la géographie et de l'histoire de chaque pays (anciens pays du bloc soviétique, histoire coloniale, anciennes fédérations, etc.). Au niveau européen, les personnes nées à l'étranger sont 1,5 fois plus nombreuses que les étrangers, contre 5,3 en Croatie et 0,9 en République tchèque. Avec un rapport de 1,7, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne. ●

► Définitions

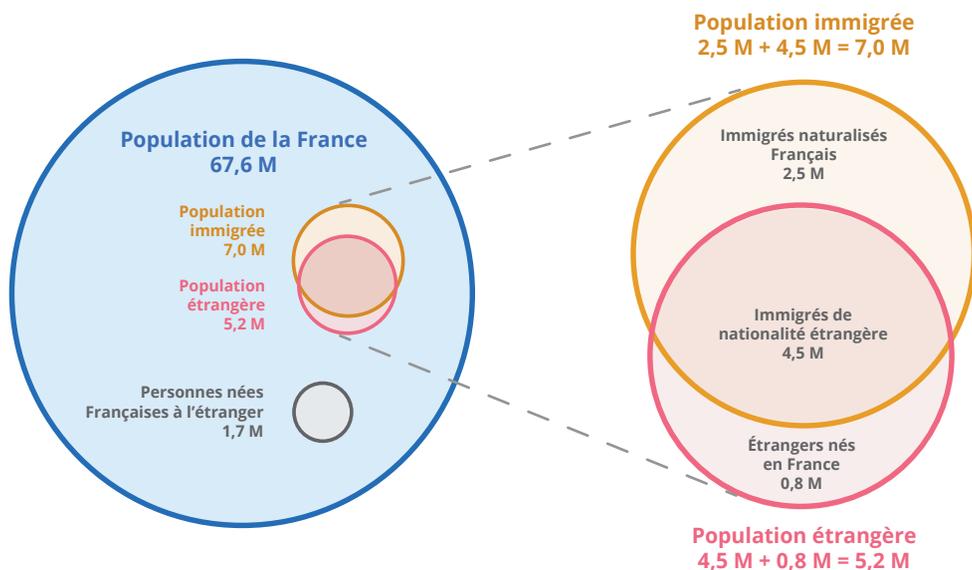
Selon la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, un **immigré** est une personne résidant en France et née de nationalité étrangère à l'étranger. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrants ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme Françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

► Pour en savoir plus

- « L'essentiel sur... les immigrants et les étrangers », Insee, août 2022.
- « Les personnes nées françaises à l'étranger ont un profil plus proche des natifs que des immigrants », *Insee Première* n° 1829, décembre 2020.
- "About 5% of people living in the EU are non-EU citizens", Eurostat, mars 2021.

► 1. Population vivant en France selon le lieu de naissance et la nationalité en 2021



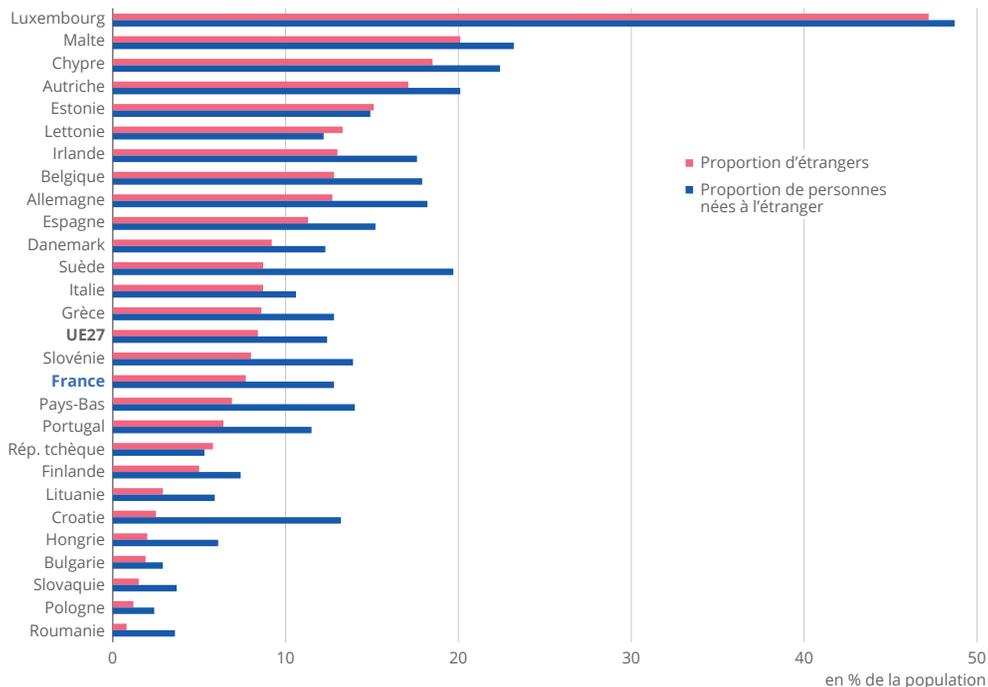
Note : données provisoires, issues d'estimations avancées de la population.

Lecture : en 2021, 4,5 millions d'immigrés de nationalité étrangère vivent en France.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population février 2022.

► 2. Population étrangère et née à l'étranger dans les pays de l'Union européenne en 2021



Lecture : en 2021, 12,7 % de la population vivant en Allemagne est étrangère et 18,2 % est née à l'étranger.

Champ : pays de l'Union européenne à 27 (UE27), population au 1^{er} janvier 2021.

Source : Eurostat, extraction mars 2022.